

ombre de signatures obligatoires:

NERALES

SIC sique

Specimen 1

T.P

titulaire A M.

nom: *T.O.E*

répomis: *TOE*

date de naissance: *05/05/1985*

lieu de naissance: *Abidjan*

nationalité: *NI*

nom du père: *TOE*

nom de la mère: *TOE*

ville: *ABD*

commune: *ABD*

quartier: *ABD*

adresse du domicile: *ABD*

adresse postale: *ABD*

mail: *ABD*

él dom: *ABD*

tibile: *ABD*

sition matrimoniale: *ABD*

Célibataire

Veuf/veuve

ice d'identité

CNI Pas

Autre (préciser) *1994*

° pièce: *1994*

ate d'expiration: *05/05/2025*

rofession: *TOE*

mployeur: *TOE*

ombre de personnes

1

1

1

1

1

1

1

1

spécifiques s'appliquent aux comptes dormants. Le client souhaitant réactiver son compte assé en statut dormant devra se rapprocher d'un (e) conseiller(ère) client.

LE COMPTE

compte de dépôt est possible à tout moment. Elle doit faire l'objet d'une demande écrite du représentants. Avant de procéder à la clôture du compte, CREDIT ACCESS crédite le compte titulaires dus à la date de clôture et préleve les frais de clôture éventuels en lien avec les conditions d'ouverture. Dans le cas d'une clôture anticipée des DAT, des conditions particulières détaillées dans les spécifiques d'ouverture de compte de DAT s'appliquent.

SIC

du titulaire du compte, et dès que CREDIT ACCESS est dûment informé du décès, nul ne peut opération sur le compte du décédé, pas même le mandataire bénéficiant d'une procuration. Le activité par CREDIT ACCESS dès notification du décès et le solde du compte sera remis aux et ceux-ci auront démontré juridiquement qu'ils sont considérés comme tels.

OUVERTURE DU COMPTE

OUVERTURE

ture est exigé à l'ouverture des comptes de dépôt CREDIT ACCESS afin d'activer ces comptes. des dépôts d'ouverture varient selon les produits et sont précisés dans les conventions d'ouverture de compte.

MINIMAL

um doit être maintenu sur les comptes courants et les comptes d'épargnes conformément à l de l'institution. A l'exception des prélevements de frais et de commissions réalisés par CREDIT mouvement débiteur entraînant la balance du compte en déca du solde minimum ne peut être nient. Aucun des comptes de dépôts de CREDIT ACCESS ne peut enregistrer un solde débiteur.

AUX GUICHETS CREDIT ACCESS

ées peuvent se faire dans l'agence abritant le compte ouvert à CREDIT ACCESS. Ils peuvent lectrer dans d'autres agences sous réserve de la validation de l'agence de domiciliation du aits supérieurs à 1 million de FCFA devront être notifiés à l'agence CREDIT ACCESS où le retrait au moins 24 heures avant, afin de permettre à CREDIT ACCESS d'assurer la liquidité nécessaire

OPERATION

remet un avis d'opération au client pour chaque opération, qui est signé par le client et l'agent ayant réalisé l'opération afin d'en marquer l'effectivité. Le client reçoit instantanément une chaque opération effectuée.

CADRE

ettant ou du mandataire sera repris sur l'avis d'opération pour toute opération effectuée par une que le titulaire du compte.

DE COMPTE

ssibilité de demander un relevé de compte auprès de son conseiller client. Les frais d'acquisition le barème général affiché en agence.

CATION

n des comptes de dépôt varie selon les produits. Les taux d'intérêts créditeurs des comptes affichés en agence peuvent être modifiés par CREDIT ACCESS à tout moment en raison de s détaillés dans les conventions spécifiques d'ouverture de compte, sans information préalable mment aux lois et règlements en vigueur. Les intérêts sont capitalisés et versés au crédit du par an.

SIONS

tarifaires en vigueur s'appliquant à l'ensemble des produits et services offerts par CREDIT affichées en agence. Ces conditions varient en fonction des comptes. (Cf. Tableau de solde int 5.2).

NSABILITES DE CREDIT ACCESS

à la responsabilité de conduire les transactions dans le respect des lois en vigueur en Côte

à l'obligation de conserver et sécuriser les fonds placés sur les comptes des clients ouverts dans

ne peut être tenu responsable des dommages résultants :

é juridique du client, de ses mandataires ou ayants droits ;

titulaire de compte aussi longtemps qu'il n'aura pas été dûment notifié.

contraire, les agences CREDIT ACCESS sont le lieu d'exécution des obligations de CREDIT le client et du client envers CREDIT ACCESS.

ON DE DOMICILE ET COMPETENCE JUDICIAIRE

on des présentes, CREDIT ACCESS et le client font attribution des compétences aux tribunaux que soit le domicile réel ou élu du client.

des présentes, CREDIT ACCESS a son siège social sis à Abidjan Cocody, en face du noz.

02/25

client
la mention « lu et approuvé »

Cachet et signature du conseiller client

T.P

Conseiller Clientèle

le 166, situé à 200m de l'Espace Triangle

Bâtir l'avenir ensemble

 www.creditaccess.ci